



COMMUNE de MAREST-SUR-MATZ
SEANCE DU 1er AVRIL 2026

Séance ordinaire du premier avril de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures zéro minute.
Le Conseil Municipal de la Commune de Marest-sur-Matz, dûment convoqué par
M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire en session ordinaire.

Date de la convocation :
23/03/2026

Date d'affichage : 23/03/2026

Nombre de membres

- effectif légal 11

- en exercice 11

- présents : 9

- pouvoirs : 2

- suffrages exprimés : 11

Présents: MMs AUMONT Christelle, BONICHOT Alain, DEMEESTER Christophe, GOY Gaël, LEGAY Sophie, SCHOUTEETEN Nicolas, SEGRÉ Marc, VERNEY Florian, YVER Alain

Absent excusé :

Mme LECLERE Aurélie qui donne pouvoir à M. VERNEY Florian

Mme HAVARD Corinne qui donne pouvoir à M. BONICHOT Alain

Secrétaire de séance : Christelle AUMONT

Délibération 03.2026.02

Objet : Fixation des indemnités de fonction des Adjointes au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-23 et L.2123-35 relatifs aux indemnités des élus locaux,

Vu la situation démographique de la commune (moins de 500 habitants),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

Article 1 : Le Conseil municipal décide, conformément aux dispositions légales en vigueur, de fixer l'indemnité de fonction des adjointes au maire de la commune de Marest-Sur-Matz à **10,89% de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Fonction	Indice maximal applicable en % de l'IB 1027	Décision du Conseil
1er Adjoint	10,89%	10,89%
2e Adjoint	10,89%	10,89%

Article 2 : Les indemnités calculées selon l'indice retenu seront versées mensuellement et prendront effet à compter du début du mandat.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au Trésor public et affichée conformément aux dispositions légales.

Résultat du vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 2

Cette décision est adoptée à la **majorité** des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme, à Marest-sur-Matz, le 02 avril 2026

Maire – M. Florian VERNEY

Secrétaire de Séance – Mme Christelle AUMONT

